

Raison sociale de la société	N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (MdF)	Fin d'année d'imposition
------------------------------	--	--------------------------

- S'applique à toute société qui a fait une disposition en immobilisations et/ou déclaré une perte au titre d'un placement d'entreprise admissible, au cours de l'année d'imposition.
- La présente annexe sert à indiquer un montant en vertu du paragraphe 34(10) de la *Loi sur l'imposition des sociétés*, à condition que la société ait indiqué un montant en vertu de l'alinéa 111(4) e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, et ce, lorsque le contrôle de la société a été acquis par une personne ou un groupe de personnes.

Partie A : Indication d'un montant en vertu du paragraphe 34(10) de la *Loi sur l'imposition des sociétés*

 Remplir la partie A lorsqu'il y a une disposition indiquée à l'annexe afférente aux dispositions réputées désignées en vertu de l'alinéa 111(4) e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* ou du paragraphe 34(10) de la *Loi sur l'imposition des sociétés*.

Bien	Catégorie	Date de disposition AAAA/MM/JJ	Produit de disposition	Prix de base rajusté	Autres redressements	Montant indiqué	Gain ou perte
1							
2							
3							
4							

Partie B : Transfert interprovincial de biens

 Remplir la partie B pour toute disposition indiquée à l'annexe découlant du choix fédéral en vertu de l'article 85 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* qui a donné lieu au transfert de biens à une société ayant un lien de dépendance et un établissement stable au sein d'un autre ressort canadien.

Bien	Catégorie	Nom de société cessionnaire ou cédante	Date de disposition AAAA/MM/JJ	Coût du bien dans l'autre ressort	Nom de l'autre ressort	Coefficient de répartition aux ressorts	Montant indiqué en Ontario	Gain ou perte
1						%		
2						%		
3						%		
4						%		

Partie 1 - Actions

1 Catégorie de bien			2 Date d'acquisition AAAA/MM/JJ	3 Date de disposition AAAA/MM/JJ	4 Produit de disposition	5 Prix de base rajusté pour l'Ontario	6 Dépenses	7 Gain (perte) pour l'Ontario (col. 4 moins col. 5 et 6)
Nombre d'actions	Nom de la société	Type d'actions						
1								
2								
3								
4								
							Total	A

Raison sociale de la société	N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (MdF)	Fin d'année d'imposition
------------------------------	--	--------------------------

1 Catégorie de bien	2 Date d'acquisition AAAA/MM/JJ	3 Date de disposition AAAA/MM/JJ	4 Produit de disposition	5 Prix de base rajusté pour l'Ontario	6 Dépenses	7 Gain (perte) pour l'Ontario (col. 4 moins col. 5 et 6)
------------------------	---------------------------------------	--	-----------------------------	--	---------------	--

Partie 2 - Biens immeubles (ne pas inclure de perte sur les biens amortissables)

Adresse municipale	2	3	4	5	6	7
1						
2						
3						
4						
Total						B

Partie 3 - Obligations

Valeur nominale	Date d'échéance AAAA/MM/JJ	Nom de l'organisme émetteur	2	3	4	5	6	7
1								
2								
3								
4								
Total								C

Partie 4 - Autres biens (ne pas inclure de perte sur les biens amortissables)

Description	2	3	4	5	6	7
1						
2						
3						
4						
Total						D

Partie 5 - Biens à usage personnel

Description de l'immobilisation	2	3	4	5	6	7
1						
2						
3						
4						
Total						E

Nota : les pertes ne sont pas déductibles.

Partie 6 - Biens personnels désignés (BPD)

Description	2	3	4	5	6	7
1						
2						
3						
4						

Moins : Perte sur les biens personnels désignés non imputée à d'autres années d'imposition - - - - -	
Nota : les pertes nettes sur les biens personnels désignés peuvent seulement être portées en diminution des gains sur les biens personnels désignés.	Gain net (ou perte nette)
	F

Raison sociale de la société	N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (MdF)	Fin d'année d'imposition
------------------------------	--	--------------------------

Partie 7 - Biens admissibles et menant à une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise

1 Nom de la société exploitant une petite entreprise	Actions - inscrire 1 Dette - inscrire 2	2 Date d'acquisition AAAA/MM/JJ	3 Date de disposition AAAA/MM/JJ	4 Produit de disposition	5 Prix de base rajusté pour l'Ontario	6 Dépenses	7 Perte en Ontario (col. 4 moins col. 5 et 6)
1							
2							
3							
4							
Totaux							
						Perte nette	G

Nota : les biens figurant à la partie 7 ne doivent figurer dans aucune autre partie de l'annexe 6.

Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise - - - - - X 50 % =
 Reporter à la case de la CT23 ou CT8

Détermination des gains et des pertes en capital

Total des parties A à F (ne pas inclure F s'il s'agit d'une perte) - - - - -		
Plus : Montant (s'il y a lieu) du solde d'ouverture de la réserve pour gains en capital de l'annexe 13 - - - - -	+	
Dividende sur les gains en capital reçu pendant l'année d'imposition - - - - -	+	
Total partiel - - - - -	=	
Moins : Montant (s'il y a lieu) du solde de fermeture de la réserve pour gains en capital de l'annexe 13 - - - - -	-	
Gain ou perte (exclusion faite des pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise) - - - - -	=	H

Détermination des gains en capital imposables

Gain ou perte (exclusion faite des pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise) - - - - -			H
Moins :			
Gain sur les dons (versés à des organismes de bienfaisance autres que des fondations privées) d'actions inscrites à une bourse prescrite			
faits avant le 2 mai 2006 - - - - -	<input type="text"/>	X 50 %	- <input type="text"/>
faits après le 1 ^{er} mai 2006 - - - - -			- <input type="text"/>
Gain sur les dons de terres écosensibles			
faits avant le 2 mai 2006 - - - - -	<input type="text"/>	X 50 %	- <input type="text"/>
faits après le 1 ^{er} mai 2006 - - - - -			- <input type="text"/>
Gain ou perte - - - - -			I
<i>Inclure 100 % des pertes à la case <input type="text" value="711"/> de la déclaration CT23 ou CT8</i>			
Gains en capital imposables - - - - -	<input type="text" value="I"/>	X 50 %	= <input type="text" value="J"/>
<i>Reporter à la case <input type="text" value="603"/> de la déclaration CT23 ou CT8</i>			